

POMPADOUR. Spectacles équestres. Pour le 9^e été, l'Office de tourisme du pays de Pompadour-Lubersac ouvre les portes du manège de l'Orangerie du haras national avec les cabarets équestres (avec repas), les 15 et 28 juillet, 4, 11 et 25 août à 20 heures ; et les spectacles équestres (sans repas), les 11, 18 et 25 juillet, 1^{er}, 8, 13, 22 et 26 août à 21 heures. Tel. 05.55.98.55.47. ■

COURSES EN FAMILLE



POMPADOUR. 10 ans de courses, ça se fête. Courez aux courses est une journée dédiée aux enfants de 4 à 12 ans qui offre de très nombreuses animations pour les petits et pour les grands mais également de nombreux cadeaux et une pléiade de surprises organisées par La Fédération nationale des courses hippiques. Pompadour sera la 8^e étape de ce tour, dimanche 9 juillet, à partir de 14 heures. Dès leur arrivée, les premiers enfants recevront un bon d'échange pour retirer un sac rempli de surprises. Un ticket à gratter leur permettra de gagner des cadeaux dont des entrées pour l'Aquarium du Limousin ou la Cité des insectes. Les familles pourront aussi découvrir une foule d'animations avec balade à poney, mini-ferme etc... ■

Corrèze → Actualité

SANTÉ AU TRAVAIL ■ L'association interentreprises en Corrèze analyse la réforme en vigueur depuis le 1^{er} janvier

Un esprit salué, une méthode déplorée

Depuis le 1^{er} janvier, l'AIST 19 doit appliquer les décrets parus fin décembre. Une adaptation en urgence, qui se poursuit autour de trois axes forts.

Virginie Fillâtre
virginie.fillatre@centrefrance.com

La troisième réforme en sept ans. Après celles de 2011 et 2014, la loi travail vient de nouveau bousculer le fonctionnement de l'Association interentreprises pour la santé au travail en Corrèze (AIST 19). À plus d'un titre.

Véritable point noir, la publication tardive des décrets, le 27 décembre 2016, pour une application au 1^{er} janvier 2017, a positionné la structure dans une situation particulièrement inconfortable :

« Cela nous a laissés peu de temps pour mettre en place ce qui est prévu par les textes, et que l'on doit appliquer immédiatement. Nous avons été obligés de revoir nos systèmes informatiques, de former le personnel, d'informer les entreprises, sachant que nous n'avons pas tous les éléments, car nous attendons encore des textes qui ne sont pas publiés. Nous sommes en période de mise en place de cette réforme, pour laquelle il va falloir compter une année », a indiqué Ber-



SUIVI. L'association a souligné plusieurs améliorations prévues par la réforme applicable depuis le 1^{er} janvier. PHOTO DR

nard Mas, directeur général de l'association.

Si la méthode de déploiement est déplorée, l'esprit de la réforme n'est, lui, pas remis en question. « Prévenir plutôt que guérir est bien ce qui nous anime depuis toujours », a souligné le président Jean-Louis Périé, avant de dégager trois facteurs d'amélioration importants.

1 Une sécurité juridique pour les employeurs. « Le nombre de médecins n'était pas suffisant pour réaliser ce qui était prévu par les textes avant. Les nouveaux textes vont stabiliser la situation. Ils prévoient un espacement à 5 ans de certaines visites pour les salariés non exposés à des risques importants, et confèrent de nouvelles mis-

sions aux infirmières. Elles ont désormais la possibilité d'assurer des visites d'information et de prévention et d'ouvrir un dossier médical, bien sûr sous la responsabilité d'un médecin du travail. Si bien que d'ici un an, quand tout sera bien en place, on devrait pouvoir de nouveau répondre dans les temps prévus aux demandes des entreprises »,

a expliqué le directeur.

2 Une prévention renforcée. « Faire entrer une culture de prévention dans l'entreprise est capital et notre métier premier. Car lorsqu'on supprime les risques professionnels à la source, on agit automatiquement sur la santé des salariés, ce qui coûte beaucoup moins cher ». Une action via une équipe pluridisciplinaire composée d'ingénieurs en hygiène, sécurité, environnement, de toxicologues industriels, d'ergonomes, de techniciens en prévention... « Ces personnes vont dans l'entreprise pour aider l'employeur à évaluer le risque, effectuer du mesurage de bruit, des prélèvements d'atmosphère... ». Des interventions effectuées, pour 50 %, à la demande des entreprises. « Les employeurs ont bien compris qu'ils avaient intérêt à nous les demander en prévention, d'autant qu'elles sont incluses dans le prix de la cotisation. Tout comme la formation des salariés à la prévention des risques, notamment via le e-learning ».

3 Un suivi des salariés individualisé. « C'est une des grandes nouveautés de la loi. Les salariés bénéficient d'une périodicité de leur suivi non plus seulement en fonction des risques professionnels de leur poste ou de leurs conditions de travail, mais aussi adapté à leur âge et à leur état de santé ». ■

EN CHIFFRES

5.918

Le nombre d'établissements adhérents.

54.606

Le nombre de salariés déclarés au 1^{er} janvier 2017.

4.465.000

En euros, le chiffre d'affaires 2016.

36.297

Le nombre de visites médicales et d'entretiens infirmiers réalisés en 2016.

46.249

Le nombre d'exams complémentaires réalisés en 2016.

Un contexte économique encore difficile en Corrèze

L'assemblée générale de l'Association interentreprises pour la santé au travail en Corrèze (AIST 19) a été l'occasion, pour le président Jean-Louis Périé, de souligner la bonne santé financière de la structure.

« Malgré un contexte économique encore difficile en Corrèze, l'équilibre du compte de résultat est maintenu depuis deux ans, sans augmentation des cotisations ».

Ce, malgré des baisses d'effectifs encore constatées dans les entreprises. « Le seul secteur en augmentation est celui de l'intérim et des contrats courts. La Corrèze est frappée par la crise économique et donc, notamment dans les métiers du BTP,



ANALYSE. Le directeur Bernard Mas et le président Jean-Louis Périé (de gauche à droite). PHOTO VIRGINIE FILLÂTRE

énormément de pertes d'emplois n'ont pas encore été rattrapées aujourd'hui. Il faut savoir qu'en 2017, en Corrèze, il n'y a pas plus de salariés dans les entreprises du secteur privé qu'en l'an 2000 », a indiqué le directeur général, Bernard Mas.

Quant à la nouvelle région, l'AIST 19 s'est fortement impliquée dans la création d'une Fédération régionale des services de santé au travail en Nouvelle-Aquitaine : « Notre équipe pluridisciplinaire participe à certains groupes de travail régionaux. Les actions élaborées dans ce cadre bénéficieront ainsi aux entreprises corréziennes et à leurs salariés », a conclu le président. ■